

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 16 FEVRIER 2026

Membres du Conseil : 27

L'an deux mille vingt-six et le seize février à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Villeneuve, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Serge FAUDRIN, Maire.

Présents : 15
Pouvoirs : 1
Absents : 12

Date de Convocation :
10/02/2026

Mme BONNAFOUX	Absente excusée	M GONDRAN	Présente	M REY	Présent
Mme DEGERMANN	Absente excusée	M HERMAN	Présent	MME ROCHE	Présente
M DELETTE	Absent excusé- Donne pouvoir à JL HERMAN	Mme INTARTAGLIA	Absente excusée	MME ROUZAUD V	Absente excusée
M DENIZE	Présent	M JUNG	Absent excusé	MME ROUZAUD G	Présente
Mme DI BERNARDO	Présente	M MICHAÏLIDES	Absent excusé	M SARROBERT	Présent
M FAUDRIN	Présent	M M'SIBIH	Présent	MME THEBAULT	Absente excusée
MME FILHOL	Absente excusée	M MARTY	Absente excusée	MME THURIN	Présente
M GELDES	Présent	MME PELTIER	Absente excusée	M TROUVE	Présent
Mme GOMEZ	Présente	M PERPETE	Absent excusé	MME VINIT	Présente

Secrétaire de séance : Madame Caroline ROCHE

◆ INFORMATIONS

- **HYGREEN** : La Commission Européenne a validé 7,54 M€ de subventions pour les études du projet HYGREEN, dans le cadre du dispositif des CEF 2026 concernant les projets reconnus d'intérêt communs (PIC).

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 19h00.

◆ DECISIONS DU MAIRE (L2122-22 Code Général des Collectivités Territoriales)

- ❖ De signer un contrat de prestations d'insertion permettant l'entretien des espaces verts, des travaux de propreté urbaine et l'entretien avec ISATIS/Atelier des Ormeaux pour l'année 2026, pour un maximum de 1 000 heures au taux horaire de 18 € (Non soumis à TVA).
- ❖ De signer un marché de services de réinsertion sociale et professionnelle avec ISATIS/Atelier des Ormeaux pour l'année 2026, pour l'entretien forestier en réponse aux OLD, pour un maximum de 300 heures au taux horaire de 18 € (Non soumis à TVA).
- ❖ De signer le contrat de la Société LOGITUD Solutions pour la maintenance du logiciel de la Police Municipale qui prendra effet au 1^{er} janvier 2026, pour une durée de 1 an, puis renouvelé chaque année pour une période d'un an jusqu'au 31/12/2028.
- ❖ De retenir l'offre de la SAS SOGETHA pour le contrat de maintenance des installations de chauffage de la Mairie/Salle des Fêtes pour un montant annuel de 640 € HT pour l'année 2026.
- ❖ De retenir l'offre de la SAS SOGHETA pour le contrat de maintenance des installations de climatisation PAC de la Mairie/Salle des Fêtes pour un montant annuel de 3 219 € HT pour l'année 2026.

- ❖ De signer le contrat avec la Société Bodet Campanaire pour la maintenance Tour de l'horloge, les horloges de l'école élémentaire et l'église pour un montant de 660 € HT par an, pour quatre ans maximums.
- ❖ De retenir la proposition de SAS APAVE GAP relative à un contrat pour les rapports de vérifications réglementaires des bâtiments, installations et matériels communaux pour un montant de 6 300.03 € HT pour l'année 2026.
- ❖ De retenir l'offre de la SAS SOGHETA pour le remplacement complet d'un groupe de climatisation à l'école maternelle pour un montant de 6 498.10 € HT.
- ❖ De signer un devis avec la SAS Les Bocaux de mamie relatif à la fourniture et à la livraison des repas crèche pour la période des vacances scolaires de février, pour un montant de 1 197.20 € HT.

◆ EXAMEN DES DELIBERATIONS

1. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), afin d'examiner les grandes orientations qui présideront à l'élaboration du Budget Primitif 2026.

Madame DI BERNARDO présente le débat d'orientations budgétaires 2026.

A) L'EXECUTION DU BUDGET 2025 :

A la clôture de l'exercice 2025, les résultats de la commune de Villeneuve font apparaître des résultats cumulés qui s'élèvent à : **2 725 211.03 €** en fonctionnement et, - **141 551.38 €** en investissement.

Pour l'exercice 2025, les résultats apparaissent dans le tableau ci-dessous :

FONCTIONNEMENT	BUDGET + DM	TOTAL LIQUIDE
dépenses	5 454 538.71 €	4 972 650.72 €
recettes	5 176 415.26 €	5 562 353.52 €
Résultat exercice au 31/12/N		589 702.80 €
Report résultat antérieur au 01/01/N	2 135 508.23 €	2 135 508.23 €
Résultat cumulé au 31/12/N (avant couverture du déficit d'investissement)		2 725 211.03 €

INVESTISSEMENT	BUDGET + DM	TOTAL LIQUIDE	RAR
Dépenses	3 342 128.69 €	2 027 902.16 €	795 621.66 €
Recettes	3 342 128.69 €	2 096 517.12 €	641 232.15 €
Résultat d'exercice au 31/12/N		68 614.96 €	-154 389.51 €
Report résultat antérieur au 01/01/N		-210 166.34 €	

Résultat cumulé au 31/12/N (avant financement des RAR)	- 141 551.38 €
--	----------------

B) COMPTE FINANCIER UNIQUE COMMUNE EXERCICE 2026

RESULTAT D'EXERCICE AU 31/12/N

	RESULTAT CUMULE AU 01/01/N	AFFECTATION DE RESULTAT EN INVESTISSEMENT	EXECUTION N	RESULTAT AU 31/12/N (AVANT COUVERTURE DES RAR EN INVESTISSEMENT)
INVESTISSEMENT	- 210 166.34		68 614.96	- 141 551.38
FONCTIONNEMENT	2 135 508.23		589 702.80	2 725 211.03

RESTES A REALISER SUR INVESTISSEMENT

DEPENSES	795 621,66
RECETTES	641 232,15
SOLDE	-154 389,51

Il est à préciser que les restes à réaliser sont validés et prennent en compte uniquement les engagements constatés en comptabilité au 31 décembre 2025.

Les principales dépenses reprises en restes à réaliser sont liées à :

- Acquisition matériel : 2 231.00 € (Armoires réfrigérées cantine)
- Travaux de sécurité 109 788.70 € (Vidéo protection, 2 ralentisseurs Chemin des Vignes, 2 Hydrants Chemin des Seignes et Combe d'Azard,)
- Aménagement divers : 11 923.65 € (Borne Ricaude, Panneaux de signalisation et plaques de rue),
- Travaux Maison des jeunes : 133 000 € (réfection toiture, chauffage, menuiseries.),
- Aménagement stade : 2 868 € (Buts fixes),
- Matériel informatique : 16 824 (Mise à jour serveur et sauvegarde),
- Espace activités jeunes : 130 000 € (City stade),
- Matériel de bureau Mairie : 1 835.82 € (Siège accueil mairie + armoires bureau ML)
- Travaux Centre ancien : 354 638.41 € (réseaux, raccordements Fibre...)
- Bâtiment public : 922.08 € (Pierres muret...)
- Urbanisme : PLU : 31 590 € (Modification N°8 du PLU)

Les recettes en restes à réaliser correspondent :

- ETAT - Fonds vert –Hydrants : 6 864.00 €,
- ETAT – Vidéo Protection : 92 976 €,
- Département – FODAC : Matériel cantine (braisière et sauteuse) : 7 947.76 €,
- Département – CDST 24-26 – Aménagement AGORA : 52 700 €,
- Département – CDST 24-26 – Travaux Centre ancien : 40 000 €,
- DLVA - Régie des Eaux : DMO - Travaux Centre ancien : 29 075.32 €
- CAF – Réfection toiture AGORA : 24 346 €,
- FRAT 2022 – Construction école de cycle : 78 171.58 €,
- DETR 2022 – construction école de cycle : 203 387.71 €,
- DSIL 2021 – Construction école de cycle : 105 763.76 €,

BESOIN POUR COUVRIR LES RAR 2025

	RESULTAT CUMULE	RESTES A REALISER	RESULTAT CUMULE APRES FINANCEMENT DES RAR
INVESTISSEMENT	-141 551,38	-154 389,51	-295 940,89
FONCTIONNEMENT	2 725 211,03		2 725 211,03
TOTAL	2 583 659,65	-154 389,51	2 429 270,14

Il est précisé que le total du tableau ci-dessus s'entend comme un résultat cumulé après financement des restes à réaliser.

Il y a un besoin de financement du déficit cumulé en 2025, pour la somme de -141 551.38 €.

Situation financière de Villeneuve dans la strate des communes de 3.500 à 4.999 habitants :

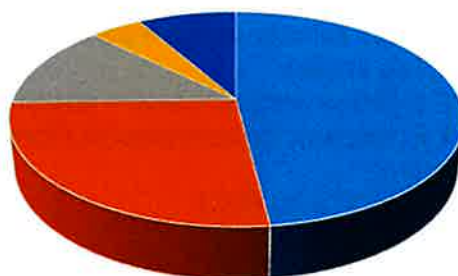
La population totale au 01^{er} janvier 2026 constatée et notifiée par l'INSEE suite au recensement de 2019 s'élève à 4452 habitants (4 360 population légale + 92 population comptée à part) contre 4 471 en 2025. La population DGF en 2025 est de 4 541.

C). LES RECETTES DE LA COLLECTIVITE

Le produit de fonctionnement est de 5 511 580,52 € (retraité sans 24 565,60 € d'opérations d'ordre), soit 1 238 € / habitant à comparer à la moyenne de la strate 2024 soit, 1 219 € / habitant.

Ce chiffre, qui traduit le niveau des ressources totales hors opérations d'ordre, intègre toutes les dotations, attributions et recettes encaissées par la commune.

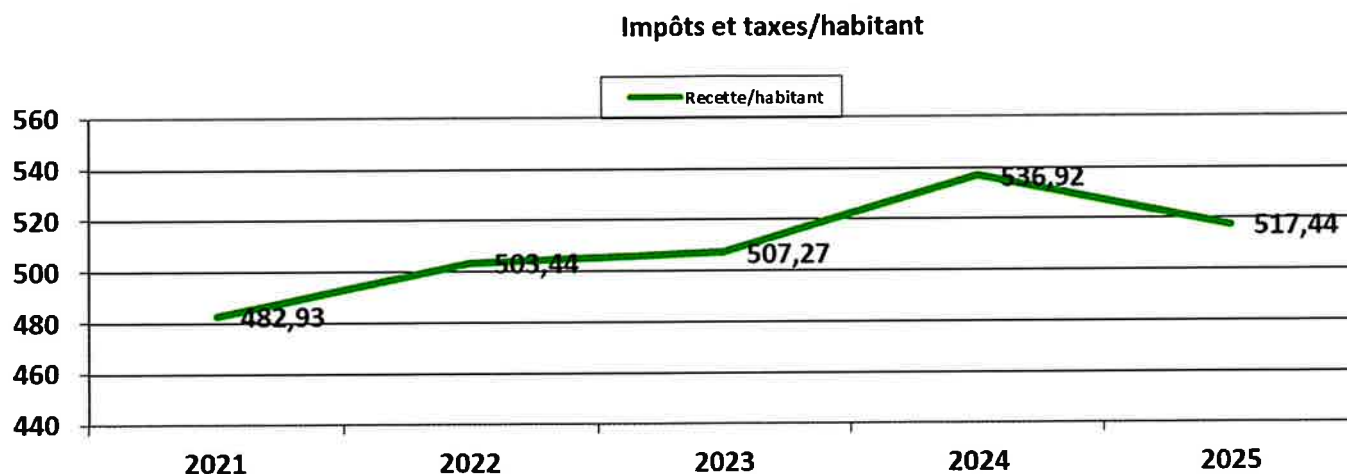
REPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



- Fiscalité locale
- dotations/Participations
- Attribution de compensation DLVA
- Autres produits (except./Rbt salaire/financier)
- Produits du service et domaines

Année	2021	2022	2023	2024	2025
Fiscalité locale TF/FNGIR + Taxes add	2 093 989.30	2 215 636.99	2 251 793.43	2 660 482.50	2 303 630,10
Dotations et participations (DGF,DSR, DSC Compensation TP/ TH, CAF)	1 247 800.69	1 281 700.88	1 514 136.51	1 462 351.41	1 713 005.48
Autres recettes fiscales (attribution compensation)	674 681.60	713 201.51	713 201.51	713 201.51	747 666.92
Produits du service et du domaine	378 073.45	406 846.09	515 409.63	462 195	444 610.01
Autres recettes (atténuation de charges, produits de gestion courante, produits financiers, produits exceptionnels)	206 257.78	254 427.82	242 612.91	242 678.05	302 668.01
Total recettes	4 600 802.82	4 871 813.29	5 237 153.99	5 540 908.47	5 511 580.52
Nombre d'habitant	4336	4 401	4439	4471	4452
Recettes totales – attribution compensation/ nb habitant	905.47 €	944.92 €	1 179.80	1 079.78	1 070.06
Impôts et taxes / habitant	482.93 €	503.44€	507.27	595.05	517.44

En 2025, impact du rôle supplémentaire de TF



C 1. Impôts locaux (hors FNGIR et Taxe additionnelle aux droits de mutations)

2 092 922 € de taxe foncière sur les propriétés bâties contre 2 051 902 € en 2024 (hors rôle supplémentaire), 54 322 € sur les non bâtis contre 59 287 € et, 25 878 € issus de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires contre 35 929 € soit, 488.23 € / habitant contre 480.23 € en 2024, le ratio moyen de la strate 2024 est 562 €/hab.

Pour une comparaison plus pertinente, il convient d'intégrer au produit des impôts locaux, la compensation de Taxe d'Habitation soit + 603 370 € et de le réduire de 47 315 € correspondant au reversement de fiscalité lié au Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales.

Produit des impôts locaux retraités : 2 729 177 € (613.16 €/ hab) contre 2 691 691 € en 2024

Ce chiffre traduit le niveau global des ressources fiscales. Elles ne reposent, en fait, que partiellement sur les foyers Villeneuvois, une partie importante provenant de la fiscalité des entreprises et en particulier des établissements industriels.

	2022	2023	2024	2025	Taux moyen départemental (2024)
Taxe d'Habitation sur résidences secondaires	7.27(1)	7,27	7,27	7,27	8,95
Taxe sur le Foncier Bâti	48.01	48,01	48,01	48,01	38,61
Taxe sur le Foncier NB	86.56	86,56	86,56	86,56	53,53

Evolution de l'impôt (TH, TFB, TFNB) depuis 2021 (Hors rôle supplémentaire)

Année	2022	2023	2024	2025	2026 (estimation BP 2026)
TH	564 183 € (dont 534 036€ d'allocation compensatrice TH)	603 548 € (dont 571 151€ d'allocation compensatrice TH)	629 196 (dont 593 267€ d'allocation compensatrice TH)	629 248 (dont 603 370 € d'allocation compensatrice TH)	628 602 (dont 603 370 € d'allocation compensatrice TH)
TFPB NETTE*	1 865 421	1 971 667	2 051 902	2 092 922	2 107 572
TFPNB	54 045	57 216	59 287	54 322	54 702
TOTAL	2 483 649	2 632 431	2 740 385	2 776 492	2 790 876
Variation du produit	+ 6.35%	+5,99%	+4.10%	+1.31%	0.51%

***Attention :** Sur la part de Taxe Foncière Propriétés Bâties (TFPB), 970 424 €, sont prélevés au titre de la contribution pour compensation du transfert de la part départementale de la taxe foncière.

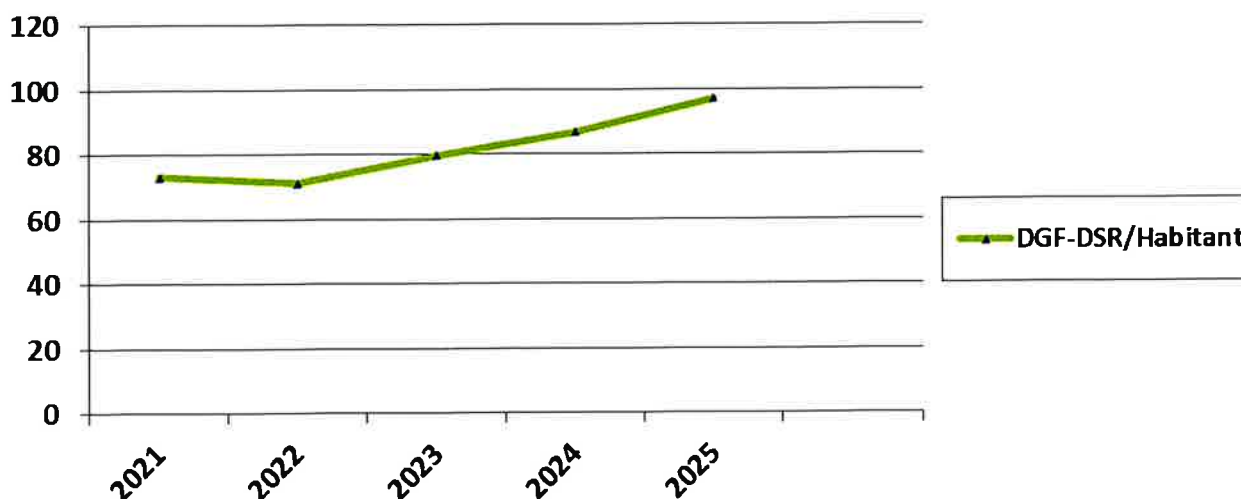
C 2. Dotations de l'Etat : En 2026, les montants de la dotation globale de fonctionnement ne sont pas encore communiqués. Le projet de budget a été établi sur la base des montants encaissés en 2025 soit 81 034 € (Dotation forfaitaire), 351 184 € (Dotation de Solidarité Rurale - DSR). Il n'est pas prévu d'augmentation des dotations.

En 2025, le montant des dotations par habitant représente 97.10 € et en 2026, il est estimé à valeur constante arrondie aux entiers inférieurs.

Année	2022	2023	2024	2025	2026
DGF – DSR	317 372	353 600	388 015	432 218	431 000
Part DGF -DSR / habitant	71.05	79.65	86.78	97.10	96.83
% de variation / habitant	-2.80%	+12.10%	+19.07%	+11.89%	

Le graphique ci-dessous montre une augmentation de la dotation plus importante en 2025 et, notamment la DSR liée à l'intégration de la commune en zone France Revitalisation Rurale .

Evolution de la DGF-DSR par habitant



C.3 Attribution de compensation reversée par DLVA.

747 666.92 € soit 167.98 € / habitant contre 159.51 en 2024. L'augmentation est due au nouveau mode de calcul liées aux compétences, culture, SEDEL, éclairage public et gestion des eaux pluviales urbaines ayant fait l'objet d'un ajustement du montant de l'attribution de compensation. En 2026, conformément à la délibération qui permet le reversement de **50% des variations fiscales positives constatées en N-2 sur la CFE et la TASCOM**, le montant de l'AC s'élève à 782 608.97 €.

D) LES DEPENSES DE LA COLLECTIVITE

D.1 Charges de fonctionnement réelles hors opération d'ordre (119 608.32 €) : 4 757 957.71 €, soit 1 068.96 €/ hab contre 1 015.06 € en 2024.

Le ratio pour des communes de même strate est de 995 € / habitant, la comparaison doit prendre en compte l'étendue des services fournis par la collectivité (crèche, périscolaire, accueil de loisirs).

Pour éviter tout décalage sur 2026 de dépenses réalisées en 2025, la commune a comptabilisé 94 814.69 € de rattachements de charges sur l'exercice 2025 (factures qui n'avaient pas été reçues au 31/12/2025 et qui ont été reçues et payées début 2026).

Les opérations d'ordre représentant l'amortissement des biens de la commune, ont été constatés en 2025 pour la somme de 119 608.32 €.

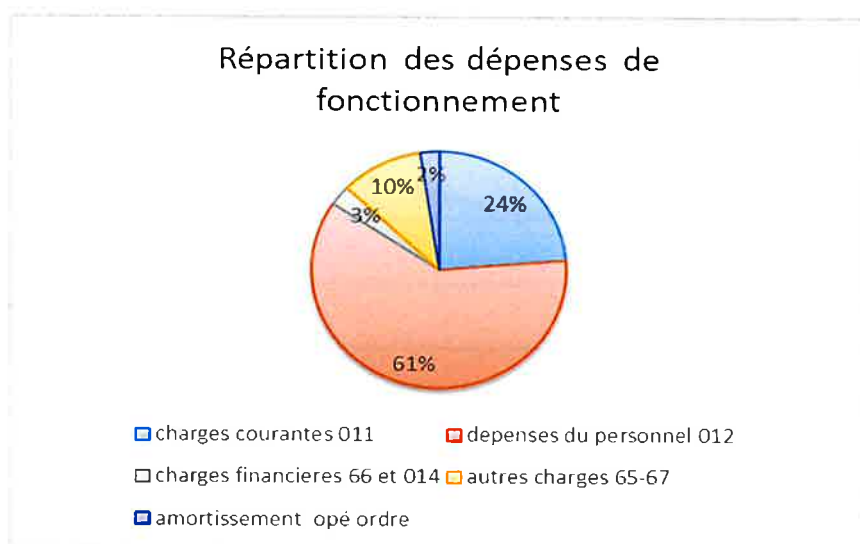
Les charges à caractère général d'un montant de 1 153 725 €, représentent une augmentation de 3.9% par rapport à 2024, selon détail suivant.

Les charges de personnel représentent 2 960 687.95 € soit 59.53% du montant total des dépenses de fonctionnement, rattachements compris. Ce poste budgétaire est maîtrisé malgré de nombreux remplacements liés à des arrêts maladie plus ou moins long et qui font l'objet de remboursements par l'assurance pour plus de 100 000 €. De plus, une hausse des cotisations CNRACL jusqu'en 2028, de 3 points chaque année représente une charge nouvelle de 40 000 € supplémentaires par an soit 160 000 € en 2028.

Le ratio des charges de personnel doit s'apprécier au regard des services rendus à la population (crèche, accueil de loisirs, périscolaires)

Les charges de personnel pour être comparées convenablement devraient être diminuées des remboursements de salaires et de charges sociales versées par la CPAM et l'assurance personnel (108 437.81 €), et appréciées par rapport aux produits des services correspondant représentant 384 302 € et aux participations de la CAF et de l'Etat (24 000 €) d'environ 492 000 €.

D.2 Répartition des dépenses de fonctionnement avec les opérations d'ordre

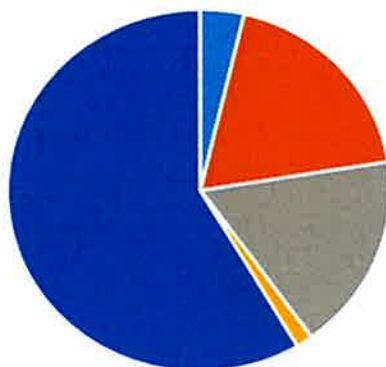


D.3 Répartition des charges du personnel (salaires et charges sociales) en 2025 par service

MASSE SALARIALE PAR SERVICE/ORGANISME	MONTANT EN €	EFFECTIF
Police municipale	111 254	2
Administratif	565 759	10 dont un départ en retraite au 01/12
Technique + Nettoyage des bâtiments	527 022	14 (dont 5 adjoints techniques en entretien des bâtiments) dont 1 contractuel+1 agent contractuel en remplacement d'un titulaire en disponibilité au ST
Restaurant scolaire	337 322	9 permanents
Petite enfance (crèche)	728 412	15 agents dont 9 permanents, 6 contractuels (dont 1 contractuel permanent) et 1 apprentie
Petite enfance (maternelle)	246 696	6 dont un départ en retraite au 01/11
Enfance (garderie élémentaire)	73 186	Animateurs + Etude surveillée assurée par les enseignants
Jeunesse (ACM, périscolaire)	367 952	7 dont 4 permanents (2 en congés maladie longue durée) et 1 apprentie jusqu'au 16/10/25
CCAS	42 661	1
TOTAL COMMUNE	2 957 603	61 au 31/12/2025
TOTAL COMMUNE ET CCAS	3 000 264	62 au 31/12/2025

Précisons que ces données de coûts n'intègrent pas les atténuations de charges ou compensations dont peut bénéficier la commune au titre du remboursement des salaires, comme vu précédemment.

Répartition des charges de personnel par service



■ Police Municipale ■ Administratif ■ Technique ■ CCAS ■ Jeunesse/Enfance/Restaurant scolaire

D.4 Evolution des dépenses de fonctionnement depuis 2022

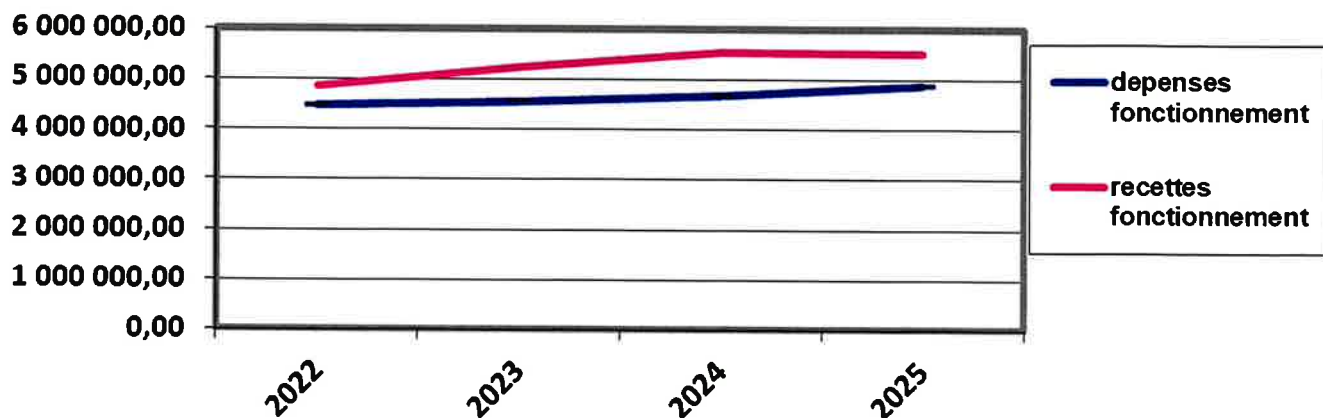
ANNEE	2022	2023	2024	2025
Charges courantes 011	1 109 520.80	1 149 357.78	1 153 715.16	1 153 725.00
Dépenses du personnel 012	2 671 132.32	2 721 494.81	2 793 911.31	2 960 687.95
Charges financières 66 et Atténuation de produits (prélèvement SRU) 014	168 866.45	123 426.76	149 863.36	134 228.86
Autres charges 65-67-68	409 561.04	442 098.49	440 840.25	509 315.90
Amortissements 042	112 832.86	125 603.84	136 196.75	119 608.32
TOTAL	4 471 913.47	4 561 981.68	4 674 526.83	4 877 566.03
Variation	+8.63%	+2.01%	+2.46%	+4.34%

E). COMPARATIF EVOLUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES*

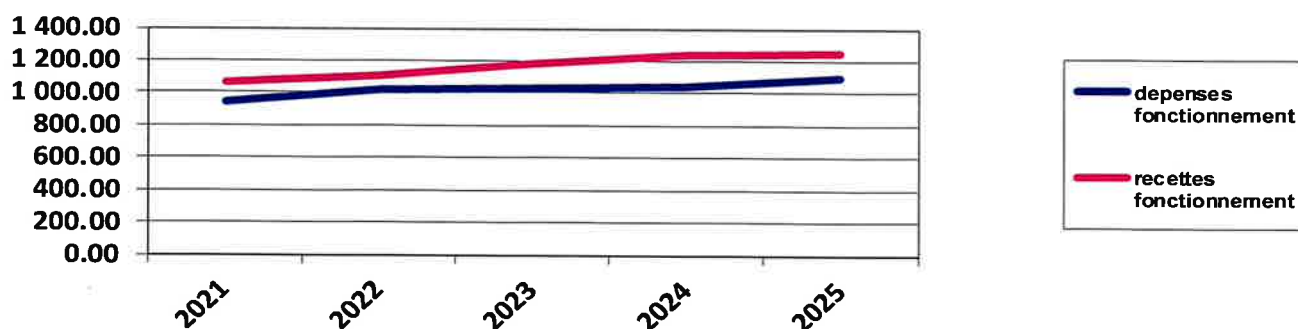
Evolution des charges et des recettes par habitant

Année	2022	2023	2024	2025
Dépenses fonctionnement	4 471 913.47	4 561 981.68	4 674 526.83	4 877 566.03
Recettes fonctionnement	4 877 216.29	5 237 153.99	5 540 908.47	5 536 146.12
Nombre d'habitant	4401	4439	4471	4451
Dépenses fonctionnement par habitant	1 016.11	1 027.70	1 045.52	1 095.84
Recettes fonctionnement /par habitant	1 108.21	1 179.80	1 239.30	1 243.80

comparatif dépenses / recettes



comparatif dépenses/recettes par habitant



La variation des dépenses de fonctionnement est liée en partie à la hausse des cotisations CNRACL, au versement de la subvention foncière à 3FSUD dans le cadre de la réalisation du programme de logements sociaux secteur des Louves, d'un montant de 58 000 € en 2025 et qui fera l'objet d'un 2eme versement en 2026. La commune a également pris en charge 16 000 € de frais de transport pour les élèves des écoles élémentaire et maternelle au centre aqualudique.

F). EVOLUTION DE LA PART D'AUTOFINANCEMENT DE LA COMMUNE DE 2022 A 2024

La Capacité d'Autofinancement (CAF) représente le résultat de fonctionnement retraité par l'ajout des dotations aux amortissements, la valeur comptable des immobilisations cédées et réduit du montant des reprises de subventions, reprises d'amortissements (en cas de cession), des produits de cessions d'immobilisations. La CAF permet le financement des opérations d'investissement : remboursement du capital d'emprunt et d'opérations d'équipement.

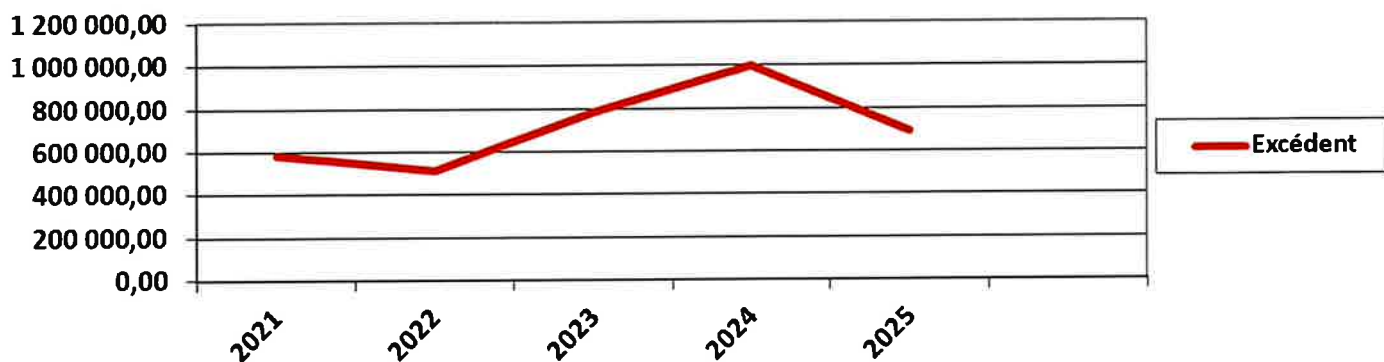
F. La Capacité brute d'autofinancement

Elle s'élève à la somme de 692 138 € soit 155.50 € / hab, contre 223.43 € en 2024.

Cet excédent permet de financer le remboursement du capital d'emprunt qui s'est élevé à 309 311 € en 2025, et s'élèvera à 324 434 € en 2026, sans nouvel emprunt. Il n'y a pas d'emprunt prévu pour assurer l'équilibre budgétaire.

Année	2022	2023	2024	2025
CAF	512 733	781 835	998 979	692 138

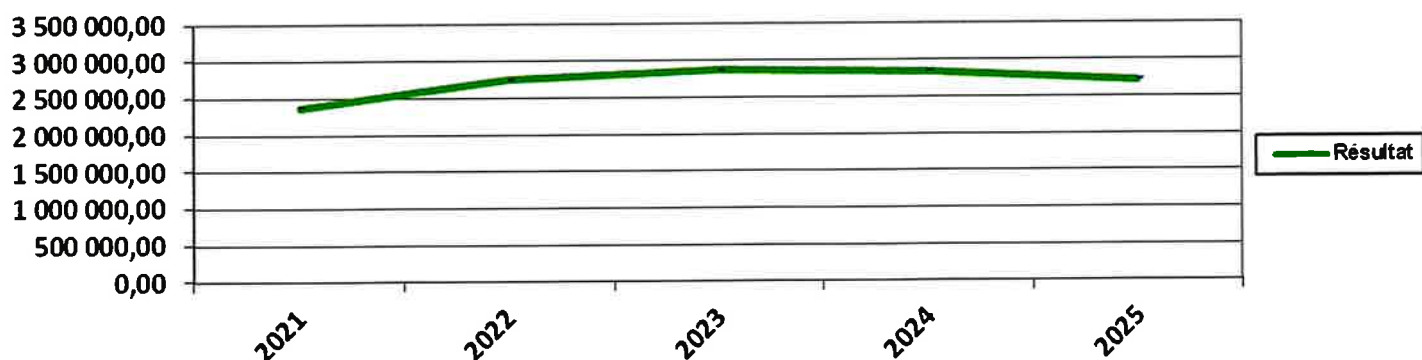
Excédent de fonctionnement



RESULTAT CUMULE DE FONCTIONNEMENT

ANNEE	2021	2022	2023	2024	2025
Résultat cumulé	2 372 766.06	2 753 068.88	2 869 241.19	2 846 508.23	2 725 211.03

Evolution du résultat



En 2025, 711 000 € de résultat ont été affecté en section d'investissement.

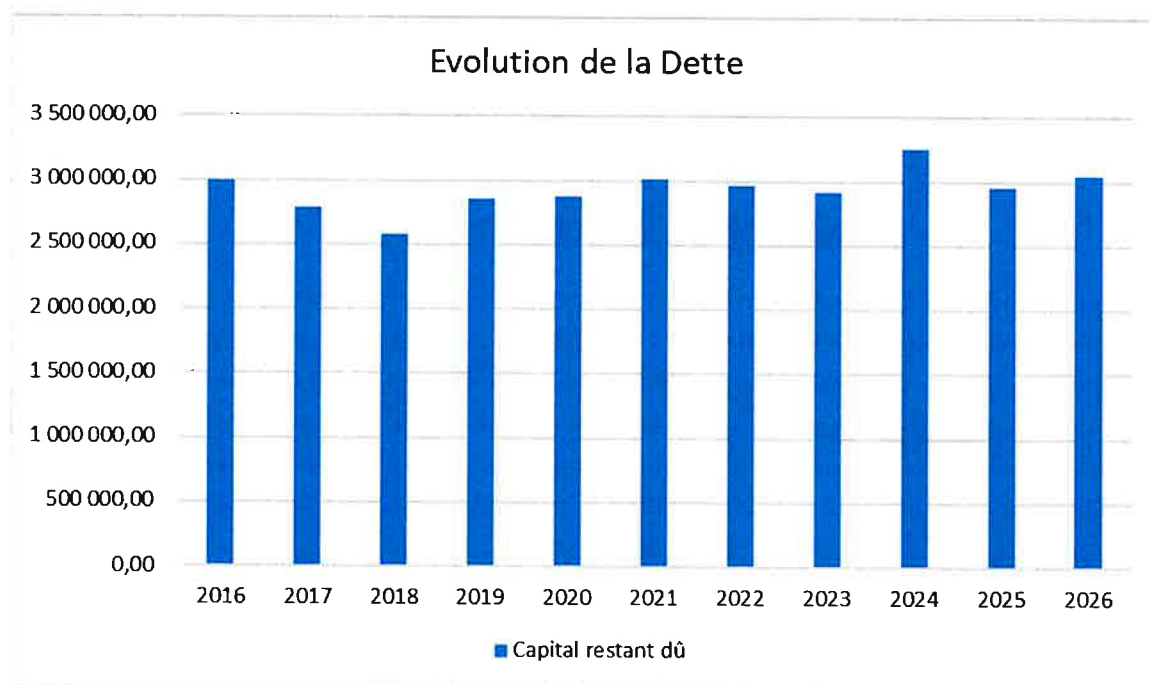
Au 31 décembre 2025, compte tenu des engagements, les Restes à Réaliser (RAR) présentent un besoin de financement à hauteur 154 389.51 €, un résultat d'investissement cumulé déficitaire d'un montant de 141 551.38 € est constaté au 31/12/2025.

Une affectation sera obligatoire en section d'investissement par le résultat cumulé de fonctionnement d'un montant minimum du déficit soit 141 551.38 €. La commune devra affecter du résultat en investissement, afin de financer par fonds propres les opérations engagées au BP 2026 et qui sera nécessaire à l'équilibre de la section avec le virement de fonctionnement.

F.2 La Dette au 31/12/2025 : 3 043 063.93 € soit 683.46 €/hab contre 660.11 € en 2024. Pour les communes de même strate, le ratio Encours de dette / population est de 666 € / habitant. (Source DGCL 2024)

La commune a contracté un emprunt de 400 000 € en 2025.

Les emprunts de la commune ont été contractés sur des taux fixes et sur une durée moyenne allant de 15 à 20 ans.



F.3 Evolution de la capacité nette d'autofinancement de la commune depuis 2022

Année	2022	2023	2024	2025
Epargne brute après remboursement des intérêts d'emprunts	512 733	781 835	998 979	692 138
Epargne nette après remboursement du capital des emprunts	262 566	517 627	697 351	382 827

L'épargne brute résulte de la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière. L'excédent appelé aussi autofinancement brut finance la section d'investissement et doit être supérieur ou égal au remboursement du capital de la dette. La part des cessions d'immobilisations est retirée car il s'agit d'une recette exceptionnelle.

Notre épargne brute est de 692 138 € et, la capacité de désendettement est $3\,043\,063 / 692\,138 = 4.40$, cela signifie que la collectivité a une capacité de désendettement proche de 4 ans et demi.

L'épargne nette est calculée à partir de l'épargne brute diminuée du remboursement du capital de la dette. Elle permet de mesurer la capacité à dégager des ressources pour financer les projets d'investissement.

PERSPECTIVES 2026

G.1 Dépenses De Fonctionnement 2026

L'objectif de maîtrise des dépenses est poursuivi avec une prévision d'augmentation du chapitre 011 de 0.91 % par rapport au budget 2025.

En 2026, l'augmentation du chapitre 012 – charges de personnel est liée à la hausse des cotisations de retraite des fonctionnaires de 3 points soit 9.5 % cumulée chaque année, jusqu'au 01/01/2028. Ce poste de dépenses ne prévoit qu'une augmentation de 0.20%. Cette prévision fera l'objet d'ajustement au cours de l'année qui dépendra de la situation des agents en arrêt maladie. De plus, l'ATSEM mise en retraite au 01/11/2025 n'est pour le moment pas remplacé du fait de la baisse des effectifs en petite et moyenne section. L'agent administratif mis en retraite depuis le 01/12/25 ne sera pas remplacé avant le mois d'avril au plus tôt.

En 2025, le complément indemnitaire annuel (CIA) a été reconduit pour une enveloppe s'élevant à 40 729 €, il sera reconduit en 2026.

Le montant des subventions prévu pour les associations s'élève à 80 000 € ainsi que le deuxième versement de subvention foncière pour le projet de construction des logements sociaux.

La maîtrise de nos dépenses est un objectif majeur, l'augmentation prévisible des dépenses de fonctionnement par rapport à 2025 s'élève à 0.77%.

Dépenses pluriannuelles de fonctionnement :

La commune est engagée par des contrats d'entretien de biens mobiliers, de maintenance des appareils de chauffage et de climatisations installés dans les bâtiments communaux ainsi que des contrats de vérification des installations électriques et des extincteurs.

Le coût global de ces contrats sur une moyenne de trois ans sera d'environ 75 000 € TTC.

Pour les contrats qui arrivent à échéance (maintenances climatisation et chauffage de la crèche, restaurant scolaire, maternelle, l'âge d'or, l'épicerie sociale, les bureaux de la PM et du CCAS, Algeco de l'école élémentaire), des consultations sont en cours.

Le coût global de la maintenance estimé de ces dépenses est évalué à 90 000 € TTC.

Une consultation pour le nettoyage des vitres des bâtiments publics est en cours, le montant estimé s'élève à la somme 14 000 € TTC par an.

G.2 Recettes De Fonctionnement 2026

Pour l'année 2025, les dotations d'Etat ont augmentées de 11.39 % par rapport à l'année précédente.

Comme vu précédemment, la commune étant classée en zone France Revitalisation Rurale, elle a bénéficié à partir de janvier 2025, d'une bonification de la dotation de solidarité rurale, soit 58 530 €.

Aucune augmentation n'a été prévue pour l'année 2026.

Un effort spécifique sur la maîtrise des coûts a été demandé à notre chef cuisinier depuis 2024 suite à la prestation d'AGAP'PRO, qui est une centrale de référencement de produits alimentaires et non-alimentaires. Le coût d'approvisionnement reste constant (2,68 € / repas en moyenne) malgré une augmentation des denrées.

En 2025, il n'y a pas eu d'augmentation du taux de la fiscalité voté par le conseil municipal. Pour l'année 2026, l'équilibre budgétaire en section de fonctionnement a été présenté en commission finances sans augmentation de la fiscalité locale.

La commune de Villeneuve est intégralement compensée de la perte du produit de taxe d'habitation à hauteur de 603 370 € en 2025, le montant de compensation en 2026 à ce jour, n'est pas communiqué.

Le prélèvement instauré afin de neutraliser les écarts de compensation liés au transfert de la part départementale de taxe sur les propriétés bâties, s'élève en 2025 à 970 424 € (217,05€/hab) pour une prévision initiale de 967 674 €. Cette somme payée par les Villeneuvois est ensuite prélevée au profit d'autres collectivités.

G.3 Perspectives 2026 Fonctionnement

Pour 2026, l'actualisation nationale des valeurs locatives représentera une augmentation de 0.7% pour les particuliers. A taux d'imposition constant, l'augmentation du produit de fiscalité devrait permettre à la commune de percevoir pour l'ensemble de la fiscalité, allocations compensatrices incluses et déduction faites du coefficient correcteur identique estimé, environ 17 000 € de recettes supplémentaires.

Le conseil municipal devra se prononcer sur le maintien ou une variation des taux communaux de taxe foncière et de taxe d'habitation sur les résidences secondaires dont la base s'élève en 2025 à 355 962 €.

La bonne gestion communale, l'optimisation des charges et, l'octroi de quelques recettes exceptionnelles ont permis, ces deux dernières années, malgré la réalisation de nombreux investissements et notamment la construction du nouveau groupe scolaire, de reconstituer le résultat de fonctionnement.

Cette capacité d'autofinancement dégagée permettra en 2026 de financer les projets restant à réaliser tels que la réalisation du city stade, la 3eme tranche de requalification du centre ancien, la toiture de la maison des jeunes, ou nouveaux mais indispensables, tels que la réfection des toitures des classes 3, 4 et 5 de l'école maternelle, la 2eme tranche de vidéoprotection, et quelques travaux d'aménagements et de sécurité.

Après échanges entre les élus, il sera proposé de maintenir les taux d'imposition actuels.

G.4 Perspectives 2026 Investissement

Les restes à réaliser 2025 représentent en dépenses 795 621.66 € et 641 232.15 € en recettes.

Les prévisions du budget primitif 2026 devront porter :

- sur des programmes inscrits en restes à réaliser comme vu en détail en page 2 du présent document : la finalisation de la 1ere tranche de vidéoprotection, la pose d'hydrants au chemin des Seignes et à la Combe d'Azard, la mise en service de la borne de recharge pour véhicule électrique, des panneaux de signalisation, la borne électrique Place de la Ricaude, la réfection de la toiture de la maison des jeunes - AGORA, le changement de serveur du système informatique et le mode de sauvegarde, la réalisation du city stade, la requalification de la 3eme tranche du centre ancien et, les études du PLU pour la réalisation du projet de gendarmerie et d'Hygreen.
- sur de nouveaux programmes : Frais d'études bâtiments 35 000€ et frais d'études urbanisme : 49 500 €, rénovation de bâtiments publics (porte, fenêtres, convecteur), la réalisation de la 2eme tranche de vidéoprotection (70 000 €), de travaux de voiries (22 500 €), création ou remplacements, panneaux de signalisation (4 000 €), d'hydrants (9 000 €), d'aménagements divers des espaces publics et travaux d'éclairage (83 500 €), toitures de l'école maternelle et travaux d'insonorisation (155 500 €) d'acquisition de matériel divers et outillage technique (38 350 €), d'un véhicule (35 000 €), de mobilier urbain et mobilier scolaire (40 900 €).
- Les subventions :
 - Sur des programmes inscrits en reste à réaliser dont le détail est en page 2.
 - Sur des nouveaux programmes :

- Etat - DETR sur la réfection des toitures de l'école maternelle, 66 800 € et,
- Etat – RIVAGE, 60% sur la 2eme tranche de vidéoprotection, 42 000 €,
- Département, 11 000 € d'amendes de police sur un programme de travaux de sécurité à définir,
- Département – FODAC : 12 400 € sur une acquisition de véhicule.

Après échanges entre les élus, il est convenu que l'année 2026 sera une année de transition, en termes d'investissements. Le projet de budget 2026 doit prévoir :

- La finalisation des restes à réaliser
- Le maintien en état de nos écoles actuelles et des bâtiments publics
- Le lancement d'études pour la préparation et le financement des dossiers d'investissements futurs.

BUDGET ANNEXE CIMETIERE

A la clôture de l'exercice 2025, les résultats cumulés du budget cimetière de la commune font apparaître des résultats qui s'élèvent à : **0 €** en fonctionnement et **- 8 931.71 €** en investissement.

Pour l'exercice 2025, les résultats des deux sections apparaissent dans le tableau ci-dessous :

FONCTIONNEMENT	BUDGET + DM	TOTAL LIQUIDE
Dépenses	90 361.71	14 430.00
Recettes	90 361.71	14 430.00
Excédent		0
Report résultat antérieur au 01/01/N		0
Résultat cumulé au 31/12/N avant couverture du déficit d'investissement		0

INVESTISSEMENT	BUDGET + DM	TOTAL LIQUIDE
Dépenses	56 861.71	0
Recettes	56 861.71	14 430.00
Résultat d'exercice au 31/12/N	0	14 30.00
Report résultat antérieur au 01/01/N	- 23 361.71	-23 361.71
Résultat cumulé au 31/12/N		-8 931.71

La section de fonctionnement ne prévoit que les travaux de construction de caveaux, en dépenses.

Au 31 décembre 2025, l'état des stocks laisse apparaître 2 caveaux de 2 places au tarif de 1 900 € et 10 cases de 2 urnes à 565 €. La valeur du stock s'élève à la somme de 9 450 €. Ce montant couvre le déficit d'investissement.

En recettes de fonctionnement, seules les ventes de caveaux sont comptabilisées. En 2025, 14 430 € de ventes ont été constatées.

La section d'investissement du budget cimetière ne constate que les variations de stocks.
Le budget cimetière ne comptabilise pas d'emprunt.

Pour l'année 2026, il sera prévu la réalisation d'une nouvelle tranche de caveaux 2 places et 4 places. Le recensement des concessions en état d'abandon a été fait en 2024 et finalisé en 2025, la procédure de reprise devrait être engagée prochainement et fera l'objet d'une validation en conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte de la présentation du DOB.

Vote des comptes financiers uniques et budgets : Lundi 02 mars 2026 à 18h30

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 20H.

Le Maire,



Serge FAUDRIN



Secrétaire de séance,

Caroline ROCHE

